

## **COVID-19 : LE PORT DU MASQUE SERA OBLIGATOIRE DANS CERTAINS SECTEURS DE NANTES A COMPTER DE VENDREDI 14 AOÛT**

Nantes, le 12/08/2020

La Ville de Nantes, la préfecture de la Loire-Atlantique et l'ARS sont en relation constante pour suivre l'évolution de l'épidémie. Constatant l'augmentation régulière du taux d'incidence et l'admission de nouveaux cas au CHU, Claude d'Harcourt, préfet des Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique et Johanna Rolland, Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole ont décidé qu'à compter du vendredi 14 août, le port du masque sera obligatoire dans l'hypercentre nantais, sur les bords de l'Erdre, sur les parvis nord et sud de la gare et sur les marchés de plein air de la ville. Le préfet prend ce jour un arrêté préfectoral en ce sens dont le contenu a été travaillé en concertation avec la Ville.

Selon Santé publique France, une augmentation régulière du nombre de nouveaux cas dépistés positifs par PCR est observée depuis plusieurs jours en Loire-Atlantique, et particulièrement à Nantes. Selon les données disponibles, pour la période du 4 août au 12 août, 969 cas positifs ont été recensés pour le département, soit une incidence (nombre de nouveaux cas ramenés à la population résidente) de 13,43/100 000 habitants. 4 cas de COVID-19 ont également été admis en réanimation au CHU de Nantes. Ces chiffres montrent que le virus circule de plus en plus sur notre territoire.

Au regard de cette évolution de la situation sanitaire, la préfecture et la Ville de Nantes ont décidé conjointement de rendre le port du masque obligatoire dans certains secteurs de Nantes pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19. Claude d'Harcourt, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique et Johanna Rolland, maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole ont défini en concertation ces lieux où le port du masque sera obligatoire, secteurs dans lesquels les mesures barrières sont faiblement respectées et où la fréquentation est importante.

Conformément au décret du 30 juillet 2020, le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique a pris un arrêté préfectoral ce jour portant sur l'obligation du port du masque à certains secteurs de la Ville de Nantes. Cet arrêté concerne toutes les personnes de plus de 11 ans (piétons, cyclistes, personnes avec trottinettes, joggeurs...) et est effectif de jour comme de nuit.

A compter du vendredi 14 août 00h00, le port du masque sera obligatoire sur :

1. le centre-ville
2. les bords de l'Erdre
3. les parvis nord et sud de la gare
4. les marchés de plein air de la Ville de Nantes. Pour rappel, le marché couvert de Talensac est déjà soumis à cette obligation.

***Voir le détail de ce périmètre dans la cartographie et l'arrêté joints***

Le non-respect de cette obligation est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe soit 135 euros et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe soit 1500 euros.

*“ Cette obligation du port du masque à Nantes, tout comme la mise en oeuvre de la campagne de dépistage sur le littoral à partir de jeudi s’inscrit dans la stratégie nationale pour éviter un rebond de l’épidémie. La liste des lieux concernés pourra être actualisée en fonction de l’évolution de la situation sanitaire et au regard des éventuelles remontées des élus du territoire, que j’invite à se rapprocher des services de la préfecture. ”* explique Claude d’Harcourt, préfet de la Loire-Atlantique.

*“ Depuis le début de cette crise sanitaire, nous mettons tout en oeuvre pour assurer la sécurité sanitaire des Nantaises et des Nantais. Face au risque d’une reprise épidémique, et alors qu’approchent les premiers retours de congés, nous devons prendre toutes les précautions nécessaires. C’est le sens de l’arrêté pris par le préfet en concertation avec la Ville. Chacun doit être responsable, j’appelle les Nantaises et les Nantais à rester vigilants, à appliquer les gestes barrières et respecter les consignes sanitaires. Le port du masque reste par ailleurs toujours fortement recommandé au-delà du périmètre obligatoire”,* déclare Johanna Rolland, Maire de Nantes et Présidente de Nantes Métropole.

Dans l’intérêt de tous, le préfet et la Maire de Nantes, Présidente de la Métropole, appellent les habitants à respecter ces mesures pour lutter contre la propagation du virus et ce afin de stopper le rebond en cours de l’épidémie. Même dans les endroits moins fréquentés et non concernés par cette obligation, il est également recommandé de porter un masque.

Il en va de la responsabilité de chacun d’adopter les bons gestes pour se protéger et protéger les autres, c’est de ce comportement citoyen de chacun d’entre nous que dépend la santé de tous.

Par ailleurs, la préfecture, l’ARS et la Ville de Nantes restent en contact permanent pour suivre l’évolution de la situation sanitaire.

### **La mise en oeuvre concrète de cette obligation**

Dès demain, Nantes Métropole installe la signalétique pour informer la population des périmètres concernés par cette nouvelle consigne (grandes affiches aux entrées du périmètre).

A compter de vendredi matin, les agents de la police municipale et de la police nationale seront présents pour contrôler le respect de cette obligation.

La Ville de Nantes et Nantes Métropole lancent par ailleurs une communication et une sensibilisation auprès de la population via plusieurs actions :

- réseaux sociaux, site internet, affichages, panneaux lumineux, mise en ligne en cours d’une cartographie définissant le périmètre
- information auprès des commerçants (Plein Centre, Unacod, commerçants des marchés)
- une attention spécifique est apportée par le Voyage à Nantes, le long de la ligne verte, avec la présence de médiateurs sur différents sites qui rappellent cette obligation.

Elles ont également prévu une médiation et un rappel des consignes sur leurs propres événements.

Les services de l’Etat et les collectivités rappellent l’importance de porter correctement le masque pour que la protection soit efficace et de ne pas jeter celui-ci sur l’espace public. Une actualité sera en ligne sur le site [metropole.nantes.fr](http://metropole.nantes.fr) rappelle tous les bons gestes et réflexes pour le port du masque.

### **Pour toute information sur la COVID-19**

[www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr](http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr)

## **Préfecture de Loire-Atlantique Service régional de la communication interministérielle**